

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 07-393-1929 promulguant le décret du 13 juin 1920 portant prorogation du privilège de la Banque de l'Indochine.

n° 07-393-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 août 1929

Numéro JO
n° 393 du 31/08/1929

Date du numéro
31 août 1929

VISAS

1la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colouie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1° octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés, et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 13 juin 1929 portant prorogation du privilège de la Banque, de l'Indochine

Vu le câblogramme ministériel du 20 juin 1929;

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret susvisé du 13 juin 1929 portant prorogation, pour une période de six mois à partir du 21 juin 1929, du privilège de la Banque de l'Indochine.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

G.

COCHARD